



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURES TECHNIQUES ET
MATERIAUX DE CONSTRUCTION POUR LA
VILLE - LOT N°1 : FOURNITURES MATERIELS
ELECTRIQUES, PASSE AVEC LA SOCIETE
NOLLET ET FILS SAS**

**DÉCISION N° DM-24-181
EN DATE DU 18 JUIN 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 29 janvier 2024 relatif au marché de fournitures techniques et matériaux de construction pour la Ville de Vincennes ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06/06/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société NOLLET ET FILS SAS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°1 : Fournitures matériels électriques ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société NOLLET ET FILS SAS, sise 15, rue des Ginkgo Biloba – 76290 MONTIVILLIERS, représentée par Monsieur Gabriel NOLLET, Président, le marché de fournitures techniques et matériaux de construction pour la Ville de Vincennes, pour le lot n°1 : Fournitures matériels électriques.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240618-Imc1H12105H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/06/2024
Date de Publication : 18/06/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240618-Imc1H12105H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/06/2024
Date de Publication : 18/06/2024